



Mensuel de l'Union Nationale des Amicales de Camps de Prisonniers de Guerre
(Reconnue d'utilité publique)

EDITION DE L'AMICALE
« LES CAPTIFS DE LA FORET NOIRE »

REDACTION ET ADMINISTRATION
68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e)
Téléphone : Trinité 78-44

Compte chèques postaux : Paris 4841-48



SCHRAMBERG

GRAND
RASSEMBLEMENT
des Anciens
de Schramberg

LE DIMANCHE
20 OCTOBRE 1957

Une convocation vous
donnera de plus amples
renseignements ultérieu-
rement.

Hadjadj.

Bien que le prix de location en fût très modeste, le vieux graveur était contraint de faire des prodiges d'équilibre budgétaire pour conserver son logement.

Il gagnait à peine de quoi vivre et il était trop âgé pour changer de métier. L'art de la gravure, si florissant au temps de son long apprentissage, agonisait lentement. Alors que, autrefois, les illustrés se disputaient son travail, car il interprétait rapidement et avec élégance les dessins les plus compliqués, c'est à peine s'il recevait maintenant une ou deux commandes par saison.

Ce n'était pas pour lui que le vieil artisan tenait à son petit appartement sous les plombs du Palais-Royal, car il savait se contenter de peu : c'était pour Melchior qui y vivait si heureux !

MELCHIOR

Melchior était un canari.

Une voisine alitée et sans famille le lui avait confié un jour, lui demandant de l'aller vendre. Le graveur avait ainsi connu le marché en plein vent où, près du Quai aux Fleurs, se fait le commerce de la gent ailée, depuis les lourds pigeons et les merles, jusqu'aux oiseaux des îles et aux bengalis. Un dimanche matin, parmi la foule et le gazouillis nombreux, il s'était promené, offrant la petite cage à bout de bras, comme un fauconnier d'antan.

Il avait été bien surpris de découvrir cette enclave quasi provinciale au cœur de la Cité, où des gens placides vendaient des cages, du mouron, des graines de sureau et tant d'espèces d'oiseaux multicolores ou diaprés. Il fut plus étonné encore lorsqu'un homme considérable (tout au moins par la taille), s'approchant de lui, demanda d'une voix bourrue :

— Vous êtes membre du club ?

— Quel club ?

— Eh bien ! « Canaria » ou

« Les Serinophiles ».

— Pourquoi me demandez-vous cela ?

— Pour savoir si votre serin a déjà concouru. Ça m'a l'air d'être un champion. Il pourrait peut-être obtenir les cinquante-quatre points.

— Les cinquante-quatre points ?

— C'est le chiffre nécessaire pour avoir le diplôme d'honneur, mais c'est bien rare qu'on y arrive !

Par un sifflement modulé, le gros homme avait mis Melchior en confiance et la petite boule jaune clair s'était livrée dans le soleil à des trilles et à des roulades. Il avait encore consenti à expliquer au vieil homme que les propriétaires de canaris s'étaient groupés en associations et que, de temps en temps, ils organisaient des concours de chanteurs.

Georges H. Patin.
(Voir la suite page 4)

AUX ANCIENS DE SCHRAMBERG

La Grande Nuit V A-
V B du 5 octobre sera
particulièrement brillan-
te.

Venez nombreux as-
sister au banquet et à la
Fête de Nuit.

Nous devons tous être
présents.

Adressez-moi vos ins-
criptions : Roger Had-
jadj, 3, rue de Neuilly,
à Clichy (Seine).

Carnet...

Les vacances sont terminées, nous reprenons le collier et nous allons affronter une nouvelle année de travail.

Puisse cette année de travail être féconde pour le plus grand bien de notre chère Amicale.

Votre courriériste espère que vous avez tous passé de bonnes vacances et que vous avez fait une ample moisson de joyeuses rencontres. Il a fait chaud, certes, mais, quand le soleil de l'amitié vient lui aussi briller de ses mille feux, la vie est bien plus belle.

Le Dr Palmer, 69, rue Anatole-France, au Havre, adresse son bon souvenir à tous ceux du Waldho. Il regrette de n'avoir pas le temps matériel de venir faire même une petite visite au Bouthéon tant ses incursions dans la capitale sont rapides. Ceux du Waldho adressent à leur sympathique toubib leur cordial souvenir.

Notre ami André Roualdès, place de la Gare, à Fontenay-aux-Roses (Seine), nous écrit :

« Dans votre journal de juin 1957 vous demandez les adresses de certains bénéficiaires de dossier maladie. Je vous signale l'adresse de Conesa Pascal (Tailfingen, 10010); lors de notre retour en France, il habitait chez ses parents, à Domène, dans l'Isère; peut-être, ce renseignement pourrait vous être utile.

« Je souhaite le bonjour à tous ceux de Tailfingen.

« Quand j'étais leur infirmier, on constatait, à l'époque, des maladies très variées. Aujourd'hui, je crois qu'ils sont tous atteints d'amnésie !... Il n'y en a plus beaucoup qui se manifestent dans le journal.

« Cordial souvenir à tous. »

Nous remercions notre ami de sa bonne lettre, mais nous croyons quand même que Tailfingen est encore un Kommando qui se manifeste le plus souvent dans nos colonnes. Alors, que dire des autres ?

Notre ami Edouard Mournat, rue Descartes, à Brive (Corrèze), adresse ses amicales pensées à tous. Nous sommes heureux de signaler à nos amis que notre camarade est l'auteur d'une brochure pratique et d'intérêt national sur la France d'Outre-Mer. Cette brochure peut, non seulement aider à aiguiller les jeunes gens vers les carrières d'Outre-Mer, notamment en Afrique Noire, mais aussi faire connaître, aimer et apprécier nos territoires d'Outre-Mer, ainsi que l'œuvre immense accomplie par la France dans ces territoires.

Nous espérons, dans un prochain bulletin, parler de cette brochure qui peut être utile aux enfants de nos camarades désireux de faire carrière Outre-Mer.

Notre ami Marcel Hahan, menuisier, 23, rue Godet-Godard, à Luçon (Vendée), nous signale l'adresse de notre camarade Louis Jourdain. Nous remercions notre ami Hahan, fidèle amica-

liste, et nous nous faisons un plaisir de transmettre son amical bonjour à tous les copains du 22004 et 22008.

Notre ami Ludovic Brun, 202 a, rue Principale, à Niederhaslach (Bas-Rhin), nous signale qu'il est à la disposition de la famille de notre regretté camarade Mar-

ATTENTION !...

AMIS DU V B, VOICI VOS

JOURNÉES NATIONALES DES 5 ET 6 OCTOBRE

RETENEZ DES MAINTENANT VOS PLACES POUR ASSISTER EN NOMBRE
A LA PREMIERE

GRANDE NUIT FRANCO-BELGE des Stalags VA et VB

SUR LES BORDS DE LA MARNE, DANS LES SALONS DU RESTAURANT
« LA POMME D'API »

18, quai de Polangis, à Joinville-le-Pont (Seine).

Métro : Château de Vincennes. Prendre autobus 106-108 et descendre à la gare de Joinville.

Trains : Gare de la Bastille.

PROGRAMME

LE SAMEDI 5 OCTOBRE 1957

à partir de 14 heures

Accueil des congressistes au siège de l'Amicale, 68, Chaussée-d'Antin, Paris (9^e)

à 18 heures

Réception par la Municipalité de Joinville

Dépôt d'une gerbe aux Monuments des F.F.I. (Pont de Joinville)

à 20 heures

GRAND BANQUET AMICAL

Participation au banquet : 1.200 francs tout compris. Menu très soigné

A l'issue du banquet, un orchestre des plus réputés de Paris vous fera danser jusqu'à l'aube
Au cours de la nuit : Attractions Stalag, Concours de bridge, etc.

On s'inscrit dès maintenant pour le banquet au siège de l'Amicale
Hâtez-vous, car le nombre de places est limité

UN MENU DE CHOIX
UN CADRE MERVEILLEUX
UN ORCHESTRE REPUTE
UNE AMBIANCE SAINTE ET FAMILIALE
DE LA JOIE POUR TOUS

Adressez-nous vite votre participation. Clôture des inscriptions : 1^{er} octobre 1957

AMIS DE PROVINCE, NOUS VOUS ATTENDONS
POUR NOTRE RENCONTRE ANNUELLE
VENEZ NOMBREUX
C'EST UNE MANIFESTATION V B
SON SUCCES DEPEND DE VOTRE PRESENCE

... du V B

cel Rosaz pour tout renseignement concernant le décès de notre pauvre ami. Nous rappelons à notre ami Brun que le Bureau de l'Amicale est ouvert du lundi au vendredi, tous les après-midi, de 14 h. à 19 h.

Nous avons salué comme il convenait et en temps opportun

l'adhésion à l'Amicale de notre ami Jean Colot, 2, rue Concorde, à Freyning (Moselle), plus connu au Waldo sous le nom de Kolo. Par suite d'une erreur de comptabilité, le journal ne lui était pas adressé. Sur réclamation de l'ami Jean, tout est rentré dans l'ordre. Avec nos excuses et le bon souvenir de l'ami Perron.

Notre ami Joseph Fourcoux, 7, bd V-Hugo, Marseille (Bouches-du-Rhône), nous adresse un généreux mandat, en même temps que ses félicitations pour l'activité du Bureau et ses meilleures pensées pour les anciens copains de captivité.

Notre ami Jean Klein, commandant de l'Aérodrome civil de Cherbourg-Maupertuis, par Gonville (Manche), s'excuse de son oubli du paiement de sa cotisation 1957 et se rachète en nous adressant un généreux mandat. Merci, ami Klein.

Notre ami Maurice Mangeart, 13, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Jœuf (Meurthe-et-Moselle), envoie ses amicales pensées à tous.

Notre ami Paul Vuillemand, Le Chajoux, La Bresse (Vosges), nous adresse ses amitiés. Nous espérons que les renseignements que nous lui avons fournis lui ont permis d'obtenir satisfaction. Nous rappelons, à ce sujet, à nos camarades qu'il leur suffit de remettre à leur percepteur leur carte de rapatrié sur laquelle est mentionné le dépôt des marks de camp pour obtenir le remboursement de ces derniers. Nous profitons de ce que nous sommes au Chajoux pour y saluer l'ami Welté et à La Bresse pour envoyer notre amical souvenir à l'Auberge du Vieux Moulin et à ses propriétaires, l'ami Bernard en tête.

L'ami Emile Stevenet, 4, boulevard François-Albert, à Poitiers (Vienne) nous adresse une carte de Villigen :

« De passage à Villigen j'ai revu le Waldho qui n'a pas changé tandis que le camp est complètement transformé. Reste la porte et des barbelés, souvenirs émouvants de nos misères. Un amical bonjour à transmettre du camarade Kointz que je suis allé voir à Belfort. J'espère que vous avez passé de bonnes vacances et trouvé l'ami Bouteille en bonne santé. Mes amitiés ainsi qu'aux anciens copains. »

Car nous avons, au cours de nos vacances, rencontré, à Poitiers, au début d'août, l'ami Stevenet. Puis nous avons filé sur la Creuse où l'ami Bouteille nous attendait. La reprise étant assez difficile, nous réservons pour le prochain bulletin le compte rendu de la rencontre Perron-Bouteille. Les anciens de la 147 auront ainsi de bonnes nouvelles de leurs deux camarades; qu'ils sachent pour le moment que l'ami « Flash » est en pleine forme et qu'il leur adresse son amical souvenir.

Les EXONÉRATIONS FISCALES des A.C.

Nous avons à plusieurs reprises publié les textes prévoyant des exonérations fiscales pour les anciens combattants.

Pourtant, des camarades nous demandent des renseignements en cette matière.

C'est pourquoi nous pensons qu'il n'est pas inutile de résumer succinctement les mesures prévues en cette matière.

SURTAXE PROGRESSIVE

Rappelons tout d'abord que sont déductibles des revenus imposables au titre de la surtaxe progressive :

— Les pensions de guerre et la rémunération des services accomplis par les militaires de carrière prévues par l'article 49 du Code des pensions ;

— la retraite du combattant ;
— les cotisations et le montant des retraites mutuelles servies aux anciens combattants et victimes de la guerre dans le cadre de la loi du 4 août 1923 modifiée par l'article 7 de la loi du 19 juillet 1953 ;

— le traitement des décorations.
D'autre part, les pensionnés de guerre taxés d'office d'après les signes extérieurs de richesse (résidences secondaires, automobiles, domestiques) peuvent faire déduire du total de revenus évalué par les Contributions directes le montant de leur pension (article 168 du Code général des impôts).

CONTRIBUTIONS MOBILIÈRES

Les grands invalides bénéficiaires de l'article 18 et qui sont dans l'impossibilité de travailler sont exonérés de la contribution mobilière pour leur habitation princi-

pale, à condition qu'ils ne soient pas imposés sur les revenus et qu'ils ne cohabitent pas avec des personnes imposées sur les revenus (article 1435 du Code général des impôts).

Mais les anciens combattants ne sont pas exonérés de la *taxe foncière*, à moins qu'ils ne soient économiquement faibles, âgés de plus de 65 ans ou atteints d'infirmités les empêchant de travailler.

IMPÔTS SUR LES DONATIONS OU SUCCESSIONS

Les mutilés de guerre, à partir de 50 % d'invalidité, sont exonérés de la moitié des impôts sur toutes donations ou successions qu'ils recueillent ; toutefois cette réduction d'imposition ne peut pas excéder 100.000 francs après application, éventuellement, des autres réductions prévues par l'article 775 du Code des impôts.

TAXE VICINALE

Les mutilés de guerre sont exonérés de la taxe des prestations pour leur personne, si leurs infirmités les empêchent d'effectuer des prestations en nature. Mais ils sont redevables de la taxe pour les éléments imposables à leur nom

(voitures, tracteurs, bêtes de somme au service de la famille).

TAXE SUR LES BICYCLETTES ET MOTOCYCLETTES

Les mutilés de guerre, paralysés ou amputés d'un ou deux membres inférieurs, quel que soit leur taux d'invalidité, sont exonérés de la taxe sur les bicyclettes et motocyclettes, sous réserve de produire une pièce de réforme indiquant le diagnostic (article 554 du Code des impôts).

TAXE SUR LES AUTOMOBILES

Les invalides porteurs de la car-

te « station debout pénible » bénéficient de la vignette gratuite.

TAXE SUR LES DOMESTIQUES

Les réformés à 100 % n'ayant qu'une seule personne à leur service ne sont pas passibles de la taxe (article 533 du Code des impôts).

TAXE SUR LES CHIENS

Les mutilés de guerre ayant au moins 80 % d'invalidité sont exonérés de la taxe sur les chiens de garde, de chasse ou d'agrément.

TÉLÉPHONE

Les grands invalides bénéficiaires des articles 18 et 16 (dix degrés au moins) et les aveugles bénéficiaires de l'article 18 bénéficient d'une réduction de 50 % sur l'abonnement et sur les 40 premières communications urbaines chaque mois.

TAXE SUR LES APPAREILS DE RADIO ET DE TÉLÉVISION

Sont exonérés de la taxe radiophonique, les réformés à 100 % et les mutilés de guerre de l'oreille, pour le récepteur utilisé par eux-mêmes. La carte d'exemption, renouvelable périodiquement, doit être demandée au service radiophonique régional. Les économi-

quement faibles bénéficient de la réduction de moitié de la taxe.

Certains grands mutilés peuvent être exonérés partiellement ou totalement de la taxe sur les appareils de télévision. Les demandes doivent être adressées à l'administration accompagnées :

- d'une copie conforme de leur dernière notification ;
- d'un certificat de non-imposition sur les revenus ;
- de l'avis de taxation ;
- d'une déclaration sur l'honneur attestant que l'intéressé vit : soit seul, soit avec une personne chargée de l'assister en permanence, soit avec des personnes ne disposant pas des ressources suffisantes pour acquitter la redevance.

TAXE DE SÉJOUR

Les mutilés et victimes de la guerre (blessés ou malades) sont exonérés de la taxe de séjour dans les stations climatiques ou thermales, pour eux et leur guide. Ils doivent présenter leur carte d'invalidité à la mairie le jour de leur arrivée à la station (article 3 de la loi du 15 septembre 1919).

DROITS DE PÊCHE ET DE CHASSE

Les grands invalides à 85 % au moins sont dispensés du paiement du timbre pour la pêche au coup à une seule ligne ; ils ne sont pas obligés d'adhérer à une société de pêche. Ils y sont tenus s'ils désirent employer plusieurs lignes, et doivent payer le timbre spécial s'ils pratiquent la pêche au lancer.

En ce qui concerne le permis de chasse, aucune exonération n'est accordée.

Répétitions

Il peut paraître un peu monotone d'expliquer, chaque mois, quels sont les avantages présentés par l'utilisation des services du Groupement économique d'achats et comment chacun de lecteurs de ce journal peut bénéficier des réductions importantes (10 à 25 %, prix de gros ou de fabrique, selon les cas) consenties par des maisons sélectionnées, ainsi que d'intéressantes modalités de règlement à crédit, sans formalités.

Pourtant, force est bien de se répéter pour tous ceux qui posent des questions auxquelles il a déjà

souvent été répondu dans ces colonnes.

Parmi eux, il y a, tout d'abord, ceux qui demandent si, — une fois épuisé un carnet de bons d'achats du G.E.A., — il est possible de s'en procurer un autre, sans attendre la diffusion à laquelle il est procédé annuellement, au mois de novembre.

Rien n'est plus simple : il suffit d'envoyer, au G.E.A., 12, rue de Paradis, Paris (10^e), l'ancien carnet, portant le nom et l'adresse du demandeur et accompagné d'un timbre de 20 francs pour expédition d'une nouvelle série de bons. Si l'intéressé n'a jamais reçu de carnet, il obtiendra satisfaction en en demandant un à l'adresse indiquée plus haut.

Dans l'un et l'autre cas, il est recommandable de spécifier dans quelle région seront effectués les achats. Non pas que les bons ne soient pas valables auprès de n'importe quel fournisseur affilié, mais parce que chacune des séries de carnets contient la liste des établissements recommandés de la région envisagée, ainsi que des précisions sur leurs jours et heures d'ouverture et sur le taux des remises.

Rappelons que les chaînes de commerçants réservant ces remises aux porteurs du carnet G.E.A. couvrent la presque totalité du territoire français et qu'au surplus il est loisible à chacun d'ob-

ECHANGE DE LOGEMENTS

EX-VI C, fonctionnaire des P.T.T., deux enfants, muté à Paris, échangeerait 2 pièces, cuisine, aloué, débarras, grenier, à Nîmes (Gard), contre 2 ou 3 pièces cuisine, à Paris. Ecrire directement à Adrien Froehlich, 119, rue de Paris, Charenton (Seine).

DEMANDE DE LOGEMENT

Ancien prisonnier du V B, envisageant d'être muté à Paris, à l'automne prochain, serait désireux de trouver une chambre meublée, même très modeste, à Paris ou en proche banlieue. Ecrire directement à Pierre Tricot, 16 bis, rue St-Fiacre, Compiègne (Oise).

nécessaires

tenir du G.E.A., toujours à l'adresse précitée, des renseignements et des catalogues gratuits permettant de passer toutes commandes par correspondance, sans frais supplémentaires et en évitant tout déplacement.

Cette stipulation s'adresse particulièrement à divers correspondants qui, faute de bien connaître le fonctionnement du G.E.A., se plaignent d'être défavorisés en cette matière, par rapport aux habitants de l'Ile-de-France et des grands centres de Province, sièges d'un réseau du G.E.A.

...ET DOCUMENTS

Le calcul des infirmités multiples en cas de réactions névritiques

Une circulaire n° 0433 C.S./566 E.M.P., en date du 17 juillet 1957 vient de préciser, comme suit, le mode de calcul des infirmités multiples en cas de réactions névritiques :

La question s'est posée de savoir si les pourcentages qui figurent au Guide-barème des Invalidités avec la mention *majoration* doivent intervenir dans le calcul des infirmités multiples concernant des pensionnés de guerre sous la forme invariable d'une addition arithmétique, même dans le cas où le décompte conforme à la règle générale de l'article L. 14 du Code serait plus avantageux pour les intéressés.

Soit un blessé de guerre présentant les infirmités suivantes :

- 1° séquelle de blessure du bras gauche : 60 % ;
- 2° séquelle de blessure de la main droite : 35 % ;
- 3° troubles tropho-névritiques de la main droite : 10 %.

L'application aux troubles névritiques de la jurisprudence du Conseil d'Etat (Arrêt El Aid du 11 juin 1956) consiste à réunir les 2

et 3^e infirmités en une seule avec le pourcentage de 35 + 10 = 45, ce qui conduit au calcul suivant :

$$60 + (45 + 5) = 80 \%$$

tandis que l'application pure et simple de la règle de la validité restante donne :

$$60 + (35 + 5) + (10 + 10) = 80, 80 \text{ arrondi à } 85 \%$$

Peut-on employer ce dernier procédé ? Cette question comporte une réponse affirmative. Car l'article L. 14 du Code des Pensions dispose en ses deux derniers alinéas (modifications apportées à l'article 11 de la loi du 31 mars 1919 par l'article 3 de la loi du 9 septembre 1941) que tous les calculs d'infirmités multiples — exception faite pour l'amputation du membre inférieur inappareillable — doivent être faits en considérant les infirmités autres que la plus grave, proportionnellement à la validité restante.

D'après ce texte, il n'est donc pas possible, comme en vertu du principe énoncé dans l'Arrêt El Aid « d'ajouter purement et simplement au taux alloué pour l'infirmité à laquelle elles se rattachent » le pourcentage fixé par le Guide-barème pour les réactions névritiques.

Toutefois, l'article 6 de la loi du 22 juillet 1942 (article L. 15 du Code) est venu garantir aux seuls pensionnés « de guerre » des émoluments de pension au moins égaux à ceux qu'ils auraient perçus sous l'empire de la législation antérieure au 2 septembre 1939.

Le droit commun en la matière est désormais représenté par les dispositions de l'article L. 14, le texte de l'article L. 15 accordant simplement une garantie d'exception aux invalides qui peuvent s'en prévaloir, à savoir les victimes de guerre ou de campagnes de guerre.

En conclusion, on ne saurait opposer aux pensionnés pour infirmités rattachées à l'une des périodes visées par l'article L. 15, une disposition qui n'a été prise que dans leur intérêt ; la règle générale de calcul de l'article L. 14 leur est forcément applicable lorsqu'elle est plus favorable que celles évoquées à l'article L. 15.

Dans l'exemple susvisé, la pension doit être liquidée au taux de 85 % résultant du calcul de l'article L. 14.

A VENDRE

Un radiateur Citroën P. 45, neuf. Faire offre au secrétariat de l'Amicale des VI, 68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e). Tél. : Trl. 51-65.

INFORMATIONS...

Pour les grands mutilés

Le « Journal Officiel » du 4 août 1957 (page 7716) a publié une loi, n° 57-879, du 2 août 1957, modifiant la loi du 2 janvier 1932 et accordant une promotion supplémentaire dans la Légion d'honneur à certains grands mutilés de guerre (1914-1918, 1939-1945, etc...). Il s'agit, en l'occurrence, des grands mutilés, titulaires, pour blessures qualifiées « blessures de guerre », d'une invalidité définitive de 100 pour 100, bénéficiaires des articles L 16 et L 18 du Code des Pensions militaires et des Victimes de la guerre, qui obtiennent, par suite de l'aggravation de leurs blessures, le droit à l'assistance permanente de plus d'une tierce personne.

Il est à noter que l'application de ces dispositions est du ressort du ministre de la Défense Nationale, à qui doivent être adressés les dossiers.

Pour une remise de débet d'office en cas de trop perçu

Emu de la situation difficile dans laquelle peuvent se trouver certains invalides bénéficiaires du Code des Pensions militaires d'invalidité et des Victimes de la guerre, ayant perçu de bonne foi, à titre d'allocations provisoires d'attente, des sommes supérieures au montant de la pension réellement due à la suite de la concession définitive ultérieure, le ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre a engagé des démarches auprès du ministre des Finances, afin qu'une remise de débet d'office puisse intervenir en leur faveur, sans qu'une procédure lourde et dispendieuse vienne retarder la date de libération de la dette dont le prolongement n'est souvent dû qu'à une négligence administrative.

Pour les veuve musulmanes

Le ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre vient de diffuser des instructions permettant l'application pratique, aux veuves musulmanes qui peuvent bénéficier du Code des Pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, des dispositions de la récente loi du 11 juillet 1957 relatives à la preuve du mariage par validation de certains actes recognitifs établis après le décès de l'époux.

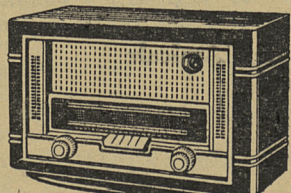
Un beau sommaire

De quoi les sportifs vont-ils parler le plus au cours des prochains mois ? De la Coupe du Monde,

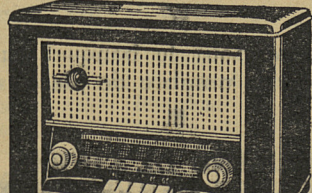
DEPUIS 1945 RADIO-CARILLON EST SPÉCIALISÉ À FOURNIR AUX CAMARADES A.P.G. POUR LE MEILLEUR PRIX, LE MAXIMUM DE QUALITÉ

conditions de garantie uniques en France !

Tous les appareils sont entièrement garantis trois ans, aussi bien pour les pièces que pour la main-d'œuvre, lampes 8 mois.



LA FORMULE MODERNE DU POSTE MOYEN
CARILLON 644 6 LAMPES
CADRE ANTIPARASITES INCORPORÉ
EFFICACITÉ 60 à 70 %
MODÈLE LUXE **19.900!**



CARILLON 666 6 LAMPES
UN POSTE TRÈS MODERNE AVEC GRAND CADRE
A AIR ORIENTABLE
EFFICACITÉ A PLUS DE 95 %
MODÈLE GRAND LUXE **26.500!**



RADIO-PHONO 966 6 LAMPES
GRAND CADRE A AIR INCORPORÉ - TROIS
VITESSES - 2 SAPHIRS - DISQUES ORDINAIRES
ET MICROSILLONS **38.250!**

GRAND CHOIX : RADIO 3 RADIO-PHONOS 12 MODÈLES 6 A 8 LAMPES
ELECTROPHONE - POSTE PILES-SECTEUR
ELECTROPHONE A TRANSISTORS FONCTIONNE SUR PILES
CATALOGUE gratuit

RADIO-CARILLON

A. NOËL - EX-P.G.
10, RUE PIERRE-PICARD • PARIS 18^e • TÉL. : MON. 47.99 Mètres • BARBES-ROCHECHOUART
TOUS LES JOURS, SAUF DIMANCHE, DE 9 A 20 HEURES • BUREAU DE VENTE 1^{er} ÉTAGE-DROITE

EXPÉDITION DANS TOUTE LA FRANCE
FACILITÉS DE PAIEMENT
SANS FORMALITÉS
15% DE REMISE A.P.G.
SUR TOUS LES PRIX DU CATALOGUE

L'UNION
NATIONALE
DES AMICALES
DE CAMPS

S'il est un reproche que l'on ne peut pas adresser aux services du Ministère des Finances, c'est celui de manquer d'esprit de suite, du moins en ce qui concerne le choix de leurs victimes de prédilection, c'est-à-dire les anciens combattants et les victimes de guerre.

Chaque fois que nos « techniciens » du budget sont en quête d'économies, ils ne manquent pas de préconiser cette solution de mauvaise foi, qui consiste à prendre l'argent où il ne se trouve pas.

Car il est sans danger, — comme, d'ailleurs, sans grand résultat, — de s'attaquer aux maigres ressources des veuves, des orphelins, des vieillards, des malades, des mutilés, ou des P.C.D.F. (traduisez cela comme vous voudrez) habitués qu'ils sont, les uns et les autres, à répondre « Présent » chaque fois qu'on leur parle de la Patrie.

Tandis qu'il est moins simple et plus périlleux de se heurter aux puissantes communautés d'intérêts, qui, disposant de moyens de défense considérables, ne laissent pas toucher à un poil de leur toison d'or sans montrer les dents.

C'est en vertu de ce raisonnement sans grandeur que, depuis bientôt quarante ans, les grands spécialistes qui peuplent de leurs cohortes toujours grandissantes les bureaux du Palais du Louvre nous font une guerre sans merci, reprenant d'une main ce qu'ils n'ont lâché de l'autre que sous la pression du Parlement.

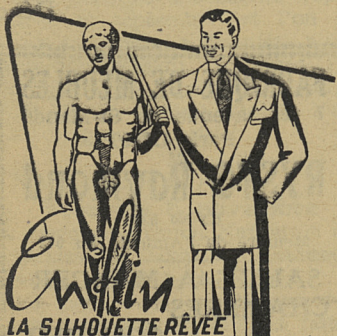
Il faudrait des volumes pour énumérer les manœuvres multipliées par nos adversaires pour éluder l'application honnête des lois destinées à donner aux anciens combattants et victimes de guerre la juste compensation des sacrifices consentis, sans marchander, au Pays.

Récemment encore, sous le précédent gouvernement, les services de la rue de Rivoli, après bien d'autres tentatives du même genre, avait lancé un projet de « suspension », — disaient-ils, — de la retraite du combattant, pour laquelle ils ont déjà réussi, en décembre 1953, à faire reculer l'âge d'entrée en jouissance, tout au moins pour la plupart des anciens combattants de 1939-1945.

Ouvrons ici une parenthèse pour rappeler quelques chiffres qu'il importe de connaître lorsque l'on aborde cette question.

Précisons immédiatement qu'il s'agit de statistiques officielles,

AMICALISTES,
VOTRE TAILLEUR



LA SILHOUETTE RÉVÉE
UN MAÎTRE ARTISAN DIPLOMÉ
G. MALIAN

33, Chaussée-d'Antin
Paris (9^e)
Tél. : TRI 35-02
Et, pour les sportifs,
créateur et seul spécialiste
du style athlétique

ROBERT EGRAZ

(ex-VI C)

Hôtelier à Saint-Germain-de-Joux (Ain)

Altitude : 500 m. (près de Genève)
vous invite à séjourner dans son hôtel de campagne
Simple confort, très jolies chambres, cuisine au beurre
Grands jardins et terrasses
2 rivières à truites, 3 lacs et sapins à proximité
Pension complète (taxes et service compris, boisson
en plus) : 1.100 à 1.600 francs par jour et par personne
(suivant saison)
Cordial accueil

Prendre l'argent... où il ne se trouve pas

donc soigneusement gonflées afin, — nous l'avons déjà souvent expliqué, — de majorer, lors des discussions budgétaires, le coût apparent de tout réajustement, et, par conséquent, de déclarer matériellement impossible ce réajustement.

Au 31 mars 1953, on dénombrait 4.294.600 cartes du Combattant 1914-1918, et opérations antérieures au 3 septembre 1939.

D'autre part, au 31 décembre 1955, on comptait 1.117.471 cartes du Combattant attribuées au titre des opérations postérieures au 3 septembre 1939.

Ce qui donne un total, en chiffres ronds, — compte tenu des cartes délivrées, entre le 31 mars 1953 et le 31 décembre 1955, pour les opérations antérieures au 3 septembre 1939, — de 5.415.000 cartes.

Quant à la retraite du combattant, elle avait, à cette même date du 31 décembre 1955, été attribuée à 2.326.048 ayants droit se répartissant comme suit :

a) âgés de 50 à 55 ans : 160.010;
b) âgés de 55 à 60 ans : 500.000;
c) âgés de 60 à 65 ans : 520.000;
d) âgés de plus de 65 ans ou de plus de 60 ans et incapables au travail : 1.146.038.

Aux taux actuels, — qui sont respectivement de 530, 1.272, 3.500 et 10.364 francs, par an, — ces diverses catégories entraîneraient, — s'il n'y avait pas eu de modifications dans leur composition (décès, passage d'une catégorie à l'autre), — les dépenses suivantes : a) 85 millions; b) 636 millions; c) 1.820 millions; d) 11.878 millions; soit, au total, 14.419 millions, c'est-à-dire moins de 0,30 % du budget 1957.

Quoi qu'il en soit, tenus en échec par l'énergique opposition de Tanguy-Prigent et de Jean Le Coutaller, les « Financiers » ont espéré plus de bonheur à l'occasion de l'instauration par M. Félix Gaillard d'une nécessaire politique d'austérité économique.

C'est pourquoi, dès le mois de juillet, ils déclenchèrent une « offensive de sondage », tant dans les sphères gouvernementales que, par la voie de la presse, dans le grand public.

Pressé par le président du Conseil et par le ministre des Finances d'accepter la suppression de la retraite à tous les ayants droit âgés de moins de 60 ans, M. André Dulin, ministre des A.C. et V.G., déclara qu'il se refuserait à prêter la main à cette atteinte aux droits de ses ressortissants, — atteinte qui, dans l'esprit de ses promoteurs, n'était qu'un précédent qu'ils espéraient bien étendre aux autres catégories.

D'autre part, les protestations contre le projet commençant à affluer, le chef du gouvernement jugea plus politique de faire marche arrière et de demander aux Associations d'anciens combattants « de l'appuyer auprès de leurs membres pour que (nous citons le texte ministériel), par un acte volontaire et symbolique, chacun de ceux pour qui les arrages pour 1958 de cette retraite ne constitueraient pas un indispensable revenu, fissent abandon des sommes dues à ce titre pour ladite année ».

Dans leur quasi-unanimité, les groupements ainsi pressentis, ont déclaré qu'il leur était impossible de s'associer « à une initiative de ce genre qui paraîtrait à la fois immorale, inopportune et inefficace », ainsi que le déclare un communiqué de l'U.F.A.C.

M. Bourges-Maunoury a donc dû se contenter de lancer, tout seul ou presque, un appel qui aurait gagné, en valeur morale sinon en résultats matériels importants, à s'adresser tout d'abord aux débiteurs de l'Etat, — et non à ses créanciers, — et à comporter l'engagement formel que les sacrifices consentis serviraient à la nation tout entière.

Car il est certain que, — bien que les pouvoirs publics ne pensent spontanément à eux que lors-

qu'il s'agit de leur demander leur sang ou leur argent, — les anciens combattants se laisseront toujours toucher si on leur dit, comme le faisait M. Dulin, que l'on « compte », une fois de plus, sur leur patriotisme éclairé pour montrer le chemin des efforts et des sacrifices volontaires indispensables... Mais à condition d'avoir, au moins, l'espérance qu'ils ne seront pas seuls sur ce chemin.

Or, comment en conserveraient-ils même l'illusion, lorsqu'ils constatent que nul ne se soucie de faire rendre gorge aux profiteurs des guerres ou de scandaleuses spéculations comme celles d'Indochine; lorsqu'ils se souviennent d'un président du Conseil déclarant froidement que l'Etat se fait voler par ses fournisseurs plus de 100 milliards par an... et n'en faisant pas arrêter quelques-uns à titre d'exemple; lorsqu'ils lisent que ce même Etat (et ceci n'est qu'un détail amusant) paye un demi-milliard des autos blindées que l'intermédiaire avait achetées à la ferraille au prix de 45 millions !

Comment pourraient-ils croire à un effort d'économie lorsqu'ils comptent, autour de M. Bourges-Maunoury, une quarantaine de ministres ou sous-ministres et un appareil parlementaire composé de quatre Assemblées et de près de quatorze cents membres, jouissant du traitement du conseiller d'Etat; lorsqu'ils voient déménager, à grands frais, l'Assemblée, — devenue inutile si tant est qu'elle eut jamais raison d'être, — de l'Union française, de Versailles, où son installation coûta fort cher, à Paris, où elle chasse un musée qu'il faudra bien loger ailleurs; lorsqu'ils apprennent que c'est par centaines de millions que se chiffra le prix d'un système de vote électrique au Palais-Bourbon ?

De l'argent, certes, nos chercheurs d'économies et leur chef, M. Gaillard, peuvent en récupérer un peu partout, à toutes les sources de gaspillage, à commencer par leur propre maison, qui « cultive »

L'UNION
NATIONALE
DES AMICALES
DE CAMPS

quelque quatre cents taxations ou impôts dont deux douzaines sont véritablement rentables.

Mais qu'ils renoncent à accrédi-ter dans l'opinion publique que les anciens combattants retraités, — à qui ils versent dans l'ensemble quatre fois moins qu'il leur est dû si l'on applique le coefficient normal d'élevation du coût de la vie par rapport à 1930, — sont la cause de notre instabilité budgétaire.

Qu'ils cessent, par la même occasion, de feindre de croire, — comme ils le font imprimer par la grande presse, qui est bien forcée de publier sans contrôle leurs informations, — que la retraite va à des gens fortunés qui n'ont aucun besoin d'elle. Une simple comparaison du chiffre des titulaires de la carte et du nombre des bénéficiaires de la retraite montre que plus de la moitié de ceux qui ont droit à celle-ci ne l'ont pas demandée ou ne la touchent plus.

Qu'enfin, dans l'entourage de notre grand argentier, on ne s'imagine pas que les A. C. soient dupes de la malice cousue de fil blanc qui consiste à les faire renoncer à ce qui leur est dû, afin de pouvoir proclamer : « Vous voyez bien qu'ils n'en ont pas besoin !... » et de justifier ainsi la suppression totale de la retraite, ou tout au moins sa transformation en une sorte d'aumône réservée aux « Economiquement faibles ».

Pas plus nos camarades ne tomberont dans le piège tendu de l'abandon d'une annuité, qui entraînerait la déchéance du droit à la retraite et l'obligation de formuler une nouvelle demande.

Marcel L.-C.-Moysse.

Tandis que nous en sommes à examiner les « méfaits » des « Finances », nous pourrions également parler de l'assaut lancé par ces messieurs contre le pécule des P.G., dont ils voulaient faire « sauter » la troisième tranche.

Mais, là encore, la manœuvre a été contrecarrée par M. André Dulin; et, s'il y avait ajournement du paiement à 1959, ce qui n'est pas encore chose faite, le gouvernement devrait s'en expliquer devant le Parlement. Cette perspective suffira sans doute à faire hésiter les conseillers de M. Gaillard.

Il serait donc prématuré de s'alarmer.

ET ÉCHOS

Nos deuils

C'est avec une vive émotion que nous avons appris le navrant accident de la route, au cours duquel la femme de notre excellent ami Alfred Perrault, du Mans, a trouvé la mort, tandis que son mari était grièvement blessé.

Perrault, accompagné de son épouse, roulait sur la route du Mans à Sablé, lorsque, pris d'un malaise subit, il perdit le contrôle de sa voiture. Après avoir fauché deux arbres, le véhicule se renversa, écrasant la malheureuse femme qui avait été projetée sur le bas-côté, ainsi que son mari.

Celui-ci, transporté dans une clinique du Mans, devait y rester plusieurs jours dans le coma, souffrant notamment d'un éclatement de la vessie; il est maintenant entré en convalescence.

Nous lui adressons, avec nos vœux de complet rétablissement, l'assurance de notre sincère sympathie et de la part que nous prenons dans son deuil.

Notre excellent camarade Pierre Vila, secrétaire général de l'Amicale du Stalag IX C, vient d'avoir la douleur de perdre sa mère, Mme Vve Hippolyte Vila, née Jenny Maître, décédée le 20 juillet 1957.

Que notre ami et son épouse trouvent ici l'expression émue de la part sincère que nous prenons au deuil qui vient de les frapper si cruellement.

Dans la Légion d'honneur

Le « Journal Officiel » vient de publier la nomination comme chevalier de la Légion d'honneur de M. Fernand Darchicourt, de la F.N.C.P.G., maire d'Hénin-Liétard et qui fut conseiller technique dans le précédent cabinet du Ministère des A.C. et V.G.

notre nouveau ministre, M. André Dulin, a pris l'heureuse décision, — dont nous sommes certains qu'il n'aura qu'à se féliciter, comme nous nous en félicitons nous-mêmes, — de demander à notre ami d'assumer auprès de lui le poste de conseiller technique, spécialement chargé des problèmes de l'administration générale.

Vers une accélération de la liquidation des pensions ?

La rue de Bellechasse annonce que, soucieux d'accélérer les opérations de concession des pensions dont il a la charge, M. André Dulin, ministre des A.C. et V.G., a pris au cours des derniers mois une série de mesures destinées, notamment, à intensifier la régionalisation d'opérations administratives incombant, jusqu'à présent, à l'Administration Centrale.

« Dans ce sens, ont été arrêtés des moyens pratiques qui permettront », déclare-t-on, « de procéder, dans les Directions interdépartementales des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, dès le 1^{er} octobre prochain, à la liquidation et à la concession primitive des pensions de veuves, orphelins et ascendants. »

Souhaitons que se réalisent ces pronostics qui semblent bien optimistes lorsque l'on considère la masse de travail en retard, résultant des mesures de fausses économies de la rue de Rivoli.

Pour une détaxation sur l'essence en faveur des grands invalides

Le ministre des A.C. et V.G. a engagé des démarches auprès de son collègue des Finances, afin d'obtenir une détaxation sur le prix de l'essence en faveur des grands invalides, titulaires d'une pension militaire d'invalidité, qui utilisent des véhicules à moteurs pour leurs déplacements et à qui, de ce fait, l'exonération de la taxe sur les automobiles a été accordée, dans les conditions prévues à l'article 2-6° du décret n° 56-875 du 3 septembre 1957.

Jean RHEM

Photographe
Industrie Reportage
34, rue de la Verrerie
Paris (4^e)
Tél. : Tur. 89-92

A votre service

TOUS TRAVAUX ELECTRIQUES
Installations industrielles et domestiques :
Force, lumière, moteurs, appareillage, lustrerie

R. PIRON

Magasins et ateliers : 18, rue Pinel, Paris (13^e)
Téléphone : PORT-Royal 32-26

Tous appareils ménagers,
de radio et de télévision
Vente, réparation, transformation, mise au point
Réduction de 10 % à tout porteur de ce journal



Pour vos fêtes de famille
et vos réunions de P.G.

CHAMPAGNE
LE BRUN-DOMI
(ancien P.G.)

Menthonien (Marnes)

Demandes prix et conditions

Où sont les bénéficiaires de ces dossiers ?

Liste F (Suite)

Lamouche Joseph (Gottmadingen)
Hérou Jean (Schramberg)
Minerot Maurice (Rhodiaseta)
Ravary Alfred (Freiburg, 24.001)
Bocchi Dominique (Gammertingen)
Hardy Lucien (Krauchenwie, 21.006)
Péan Léon (Güllen, 17.423)
Papuga Sigmund (Königsegwald)
Laval René (Mieterkingen, 11.719)
Dubart Jules (Winterstettendorf)
Dinard Julien (Villingen, 28.002)
Alalnard Jacus (Türkheim, 19.020)
Lassalle René (Eglofs, 17.738)
Beaujean Gérard (Urach, 23.022)
Gauthier Raymond (Staufflingen, 19.477)
Marcinkowski Stanislas (Villingen, 28.028)
Pikollet Jean (Stetten)
Pieri Jean (Villingen, 28.022)
Massei Sébastien (Tailfingen, 7.135)
Bourget Maurice (Archstettin, 17.707)
Maurice Gaston (Sigmaringen)
Bertochini Vincent (Leutkirch, 17.710)
Molle Marcel (Ehrensberg, 19.409)

Liste G

Béraudy Maurice (Sigmaringen)
Lesiak Joseph (Prafenweiler)
Rozalski Félix (Ulm, 29.025)
Maubert Jean (Eisenharz)
Delepine Roger (Mönchweiler)
Lebrun Adrien (Waldsee)
Wallée Jean (Tuttlingen)
Daravell Ziprien (Schmalegg)
Bretin Jules (Haisern)
Cholet Louis (Ulm)
Megret Maurice (Tailfingen)
Morlighem Albert (Leutkirch)
Péronnet Georges (Baienfurt)
Fessart Henri (Tronhafen, 17.407)
Chantrier René (Ofterdingen)
Laurent Georges (19.046)
Gendry Alexis (Wasser)
Sergent Emile (Tuttlingen)
Gallot Claude (Harlach)
Cambron Eusèbe (Ertingen)
Sauvage Désiré (Blumberg)
Juton Edouard (Kirchgarten)
Faure Jean (Rufingen, 11.036)
Laratte Paul (Saulgau)
Frébourg Marcel (Gottmadingen)
Février Raymond (Gottmadingen)
Aubrit Robert (Überlingen)
Bregaine Gustave (Sigmaringen)
Andouard André (Sigmaringen)
Garnier Louis (Keuzingen)
Lasseres Jean (Gottmadingen)
Coin Robert (Hohentengen)
Durand Alfred (Klengen)
Gontier Jean (Balingen)
Fourel Marcel (Bietenhausen)

UNE PAROLE HISTORIQUE

« On a bien honteusement calomnié l'armée de 1940. Les hommes que vous voyez sont les MEMES que ceux de 1939-1940 à QUI ON A DONNÉ CETTE FOIS LES MOYENS DE VAINCRE. »

Leclerc,
à Strasbourg.

MAISONS RECOMMANDEES

HOTEL - AUBERGE DES VIEUX - MOULINS, chez Bernard Jeangeorges, à La Bresse (Vosges). Tél. 63. (Grande salle pour banquets, Pension de famille, Cuisine bourgeoise.)

ANGEL et Fils, 10, quai de la Mégisserie, Paris (Graines, plantes et arbres fruitiers). **Henri FAURE**, fourreur, 14, rue de la Banque, Paris (2°). CEN 11-54.

Où aller le dimanche ? ... Mais chez **Robert LAFEVE**, Café-Restaurant-TABAC, « Les Routiers », à Fontenay-le-Vicomte (Seine - et - Oise). Tél. : 8. Bon accueil. Cuisine soignée. Pêche toute l'année.

André JACQUES, mécanographie, réparation, reconstruction, entretien de toutes machines à écrire et à calculer, 44, rue de Bellechasse Paris (7°). INV 49-80.

Maurice BARON, 38, rue Hermel, Paris (18). Tél. : ORN 69-66. Tailleur Hommes et Dames. Conditions spéciales aux anciens V B.

Nous rappelons à nos camarades que l'Amicale détient un certain nombre de dossiers médicaux (accidents du travail survenus en activité) ne comportant pas d'adresses.

Il peut s'agir de camarades faisant partie de l'Amicale comme de camarades inconnus du Siège.

Nous publions donc, ci-dessous, une nouvelle liste de noms, le Kommando de l'intéressé étant entre parenthèses (voir « Le Lien », n° 101, 103, 105, 106 et 107).

Si des camarades se reconnaissent parmi ces noms, qu'ils veuillent bien nous réclamer leur dossier (joindre cinquante francs en timbres pour l'expédition).

Si, d'autre part, vous connaissez l'adresse d'un de vos camarades de Kommando figurant sur cette liste, avisez-le de ce que nous avons un dossier à sa disposition, ou, mieux, envoyez-nous son adresse et nous ferons le nécessaire auprès de lui.

Ragé Pierre (Unterwaldhausen)
Fralka André (Pfaffenweiler)
Zaoni Freddy (St-Georges)

Levignon Jean (Huldstetten, 13.405)
Biree Henri (Wasser)
Dubouset Paul (Bad-Dürreheim)

Baltz Louis (Altmannshofen)
Grac Amédée (Arnach)
Dubout Benoit (Leutkirch)

(Suite de la page 1)

L'honnête graveur avait ramené chez lui la cage et l'oiseau et fait croire à la malade qu'ils avaient été vendus au marché pour la somme qu'elle en espérait. Il pensait lui rendre le mélodieux chanteur lorsqu'elle se leverait.

Le nouveau propriétaire de Melchior était allé voir chez lui, ainsi qu'il l'y avait engagé, le gros homme du Marché aux Oiseaux. C'était, dans la semaine, un patron boucher aux mains rouges de sang qui engeulait ferme ses clientes, mais devenait un ange de douceur pour parler de ses oiseaux, les prenant dans ses grosses mains velues avec des gestes benoîts et délicats. C'était le président d'un des clubs.

Le boucher avait même consenti à se dérouter pour revoir Melchior. Il était venu au Palais-Royal et avait donné des conseils. C'est lui qui avait assuré que le paysage d'arbres et de fleurs dominé par Melchior, lorsque sa cage était accrochée aux volets, était cause que l'oiseau chantait plus allégrement.

Et voilà pourquoi le graveur conservait le logis dont les fenêtres donnaient sur les jardins.

Lorsque la voisine mourut, il fut heureux de pouvoir garder pour toujours le canari auquel il s'attachait chaque jour davantage. Il demanda son affiliation aux « Serinophiles », s'initia soigneu-

MELCHIOR

sement à tous leurs rites et décida de présenter l'oiseau, qui donnait droit aux plus grandes espérances, au concours du 15 janvier.

Il apprit à connaître d'autres membres du club : un doux dessinateur de dentelles dont la passion pour les canaris était telle que, dans la mansarde où il habitait, il était impossible de s'asseoir et de manger car il y avait des cages sur tous les sièges, sur la table et même sur le lit, ce qui obligeait le dessinateur, lorsqu'il voulait se coucher, à échafauder des édifices compliqués de cages superposées.

Bien que, de jour en jour, la situation du graveur devint plus précaire, il acheta une compagnie soigneusement sélectionnée à l'admirable Melchior. Il se priva du nécessaire pour faire un cadeau au dessinateur en dentelles qui lui avait prêté un lauréat de la précédente année afin de préparer le ténor à la difficile épreuve.

Tout l'amour, toute la vie du solitaire du Palais-Royal, étaient condensés dans ces quelques grammes de chair et de plumes qu'il prenait le soir dans ses mains calleuses et auxquelles il parlait comme à un enfant.

A l'approche du 15 janvier, le précieux concurrent, dument ins-

crit, fut l'objet d'attentions inouïes. Jamais, compétition, même lorsqu'il s'était agi de la commande pour l'illustration des œuvres de Victor Hugo, n'avait donné semblable fièvre au vieil artisan.

Enfin, le jour du concours arriva. Dans l'arrière-salle basse d'un café voisin du marché, les meilleurs d'entre les chanteurs avaient été entendus par le sévère jury que présidait le boucher ventripotent. Aucun des sujets présentés n'avait obtenu les cinquante-quatre points. Et, comme on se demandait si le diplôme d'honneur serait décerné, le président dit :

« A ma connaissance, il n'y a qu'un mâle qui puisse l'obtenir. Je suis étonné qu'il ne soit pas encore ici car il est régulièrement inscrit. Messieurs, la séance est levée; nous la reprendrons dans une demi-heure. »

Pendant que les autres allaient se rafraîchir au comptoir, le boucher président sortit sur le marché. Il avait à peine fait quelques pas entre les marchands qu'il découvrit, suivi par les badauds désœuvrés, une sorte d'automate aux yeux fous : un vieil homme en habits poussiéreux qui allait sans voir, sans entendre et serrait contre son cœur une cage neuve sur le plancher de laquelle gisait, les pattes raides et les plumes hérissées, le pauvre Melchior, mort la veille.

A TRAVERS LES KOMMANDOS

Ulm

Nos réunions mensuelles reprendront le vendredi 13 septembre, de 18 h. à 20 h., 68, Chaussée-d'Antin, Paris (9°).

Nous invitons tous nos camarades à ne pas manquer cette première réunion, au cours de laquelle nous prendrons les inscriptions à la manifestation annuelle franco-belge, qui aura lieu le samedi 5 octobre, en soirée, à Joinville-le-Pont. (Autobus : Château de Vincennes.)

Un banquet, suivi d'intermèdes et de bal, marquera tout l'éclat de cette fête annuelle à laquelle vous viendrez nombreux.

Notre camarade Raymond Crousta nous a fait part de la mort de sa mère, le 15 juin dernier.

Nous lui renouvelons, ainsi qu'à sa famille, notre sympathie attristée.

Echos des vacances

Constant Yvonet. — Dans la Creuse, il y a beaucoup d'eau... et la canicule pour se sécher...

Paul Pierrel. — Fête son « quarantième » anniversaire, dans les Vosges... Il attend Duez, et peut-être d'autres camarades, attirés par La Bresse et ses environs.

R.P. Vernoux. — Quitte pour quelques jours sa cure d'Aubigné, pour la Côte-d'Or. Il a rencontré Jean Larchet à Châtillon-en-Bazois, qui adresse aux anciens d'Ulm son meilleur souvenir.

Pierre Roseau, de Lille. — En vacances à La Bresse, a poussé une petite pointe jusqu'à... Ulm et adresse un amical bonjour à tous les copains ! auxquels il pense particulièrement en ce moment.

Fillon et Lavergne. — Se sont rendus dans la Sarthe, aux environs du Mans, voir leurs enfants placés en vacances, par les soins de l'Amicale V B. Les enfants profitent bien. Le bon air et les « rillettes » donnent à ces petits « Parigots » la bonne mine que l'on voudrait leur voir conserver longtemps.

Henri Veidic. — Récupère à Langrune-sur-Mer, et nous assure de sa fidèle amitié.

Sympathique rencontre Fillon-Dumont, à Chauny (Aisne).

Notre camarade Dumont, « traité », ne néglige en rien son activité parmi les P.G.

Chauny étant jumelé avec Andenne (Belgique), cela lui donne l'occasion de se rendre chez nos

voisins belges, et de les recevoir. Il adresse son amical bonjour aux anciens d'Ulm, en particulier à Jean Batut.

Nous recevons régulièrement le bulletin des « Anciens de Weingarten », toujours d'actualité.

Nous espérons « faire connaissance » avec le sympathique rédacteur Fernand Holuigue, lors de la prochaine manifestation franco-belge VA-V B, à Joinville.

Le R.P. Vernoux, président des anciens d'Ulm, prépare activement

CHAMPAGNE

R. BERTIN

(ex-P.G. Waldhotel, V B)

Propriétaire récoltant

Manipulant

VRIGNY, près de REIMS

Vente directe

Renseignements sur demande

RECHERCHES

Pierre Richomme, 21, rue de la Chapelle, Paris, prisonnier évadé de la banlieue de Constance, travaillant dans une imprimerie de textile (Erosé). Evadé du Kommando, dans la nuit du Réveillon de Noël 1941, avec 18 camarades sur un effectif de 90, ayant franchi la frontière à Constance, par-dessus le grillage, vers les 5 heures du matin; formalités d'usage en Suisse, séjour dans ce pays huit jours, rentrée en France par Genève, Anancy, ensuite séjour au camp d'évadés de Nevers.

Ceci pour retrouver deux camarades témoins de mon évasion. Prière écrire au journal.

Waterman



le prochain numéro de « L'Ormeau ».

Nous espérons que de nombreux camarades en vacances lui auront fait parvenir cartes et anecdotes, dont le Père saura tirer le meilleur pour « notre » journal, toujours tant attendu...

Notre « benjamin » Mesgny, en vacances près de Thonon, a rencontré l'abbé Dérissoud.

Tous deux adressent leurs amitiés aux anciens d'Ulm.

A quand la visite du sympathique abbé ?

Notre camarade René Fauchoux se rétablit après une délicate opération.

Tous ses camarades et amis lui adressent leurs vœux d'un prompt rétablissement, et souhaitent son retour parmi nous et à nos réunions, où il est toujours fidèle.

Nous avons appris par notre camarade Marcel Valnot, de Chaumont, le décès de Gabriel Brébach, survenu en mai dernier à l'hôpital d'Arpajon.

Il avait travaillé avec nos amis Valnot et Duez, comme maçon, chez Eberhardt.

Nous adressons à sa jeune femme, si éprouvée, nos sincères condoléances et notre sympathie attristée.

Les amis de Marcel Raiser, de Dombasle-sur-Meurthe, seraient très heureux d'avoir des nouvelles de leur camarade, après le très grave accident dont il fut la victime, dernièrement, en moto.

Nous lui souhaitons un prompt rétablissement, en espérant qu'il a retrouvé sa verve habituelle.

A tous, amicalement.

L. Vialard.

Schramberg

NOS DEUILS

Nous avons le pénible devoir de faire connaître à tous nos camarades le décès de Jean Séballe, fils de notre camarade Georges Séballe, 13, rue de la Salle, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Jean Séballe, âgé de 13 ans, était l'aîné de trois enfants. Nous comprenons que sa soudaine disparition laisse un grand vide dans le foyer de notre camarade.

Nous prions Mme Séballe et notre ami de bien vouloir recevoir les condoléances attristées de l'Amicale.

Ferey Louis (Villingen)
Durand Paul (Rottweil, 7.010)
Harlez Julien (Göttlishofen)
Osion André (Durmentingen)
Meulemann Henry (Schramberg)
Kolenda Thadäus (Pfullendorf)
Gauthier Etienne (Bergatreute, 9.032)

Compan Charles (Leutkirch)
Coquillard Jean (Gemeinde Zimmern)

Chopard Adrien (Balingen)
Rattier Sylvain (Oberopfingen)
Senis Louis (Tuttlingen)

Nomme Roger (Eningen)
Boulangier Gaston (Friedingen)
Desjean Marcel (Laiz, 21.003)
Maquin Marcel (Laiz, 21.003)
Boisson Georges (Gemeinde Neufra)

Jeulin Marcel (Bergatreute, 27.418)
Castiau Joseph (Weingarten, 27.402)

Pulpin Roger (Ofterdingen, 23.715)
Boulangier Aimé (Erhingen, 11.736)
Niort André (Arnach, 17.713)

Leroux Joseph (Boll, 10.417)
Pécot Emile (Kisslegg, 17.716)
Blain Joseph (Weildorf, 10.023)
Chatelin Paul (Villingen)

Saulnier Léandre (Villingen)
Fontanier Albert (Klengen, 18.004)
Renonce Jean (Sohweringen, 2208/2)

Gettiaux Pierre (Villingen, 28.122/5)

Holvéck Ferdinand (Trossingen, 7.716)

Bélin Auguste (Ringschnait, 8.165)
Hedin Marcel (Schlier, 17.424)

Féugier Louis (Reutlingen, 23.003)
Destrieck Constant (Ulm)
Leroy Georges (Fürtwangen, 28.403)

Loctin Roger (Ratzenhofen, 17.740)
Desos Emile (Obendorf, 22.022)
Dessagne Jean (Schussenried, 29.421)

Magnet Ernest (Tailfingen, 20.002)
Poirier Lucien (Kisslegg, 17.716)
Mathieu Marcel (Fürtwangen)

Chatelin Paul (Mittelbau)
Faire Désiré (Weingarten)
Pregnon Lucien (Hüttisheim)

Adler André (Schramberg)
Parigot Alphonse (Villingen)
Capron Edouard (Ulm)

Ponvert Maurice (Reutlingen)
Dejardin Georges (Villingen)
Goyeau Paul (Nachtolsheim)

Coleno Jean (Triberg)
Sakovic Jean (Bodmann)
Abel Antoine (Villingen)

Pogorgelski Franz (Wattenweiler)
Boulangier Etienne (Villingen)
Vaschetti Antonio (Ulm)

Première traversée de la Manche

La première traversée de la Manche a été réalisée par un grognard français, Jean Sulati, prisonnier des Anglais, qui, pour échapper à ses geôliers, se jeta d'un ponton. Et ainsi gagna à la nage la côte française.

Soixante ans plus tard, la traversée officielle fut réalisée par un Anglais qui, parti le 24 août 1875, de Douvres, à 12 h. 56, réussit à atteindre Calais, le lendemain, à 10 h. 46.

Déac.

FABRIQUE DE MEUBLES

7 ter, avenue de St-Mandé

Paris (XII°)

RYSTO Raymond

Ex-No 5305

Membre de l'Amicale No 543

SALLES A MANGER CHAMBRES

A COUCHER ENSEMBLE STUDIO

DÉPOSITAIRE DE FABRIQUES

Cuisines modernes

Eléments, tables

Sièges modernes

rustiques et basques

Sièges de jardin

Pliants, Transats

Prix marqués

en chiffres connus

Facilités de paiement

sur demande

Prix spéciaux

aux Membres de l'Amicale

Pour tous renseignements

n'hésitez pas

à téléphoner ou à écrire

Tél. DIDerot 45-07

Métro : NATION

Le gérant : PIFFAULT.

(Imp. Montourcy, 4 bis, r. Nobel, Paris)